



Bien vivre sa ville

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 14 mars 2011

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Alain **GIRARD**, Maire, Madame Nelly **PROVOST**, Monsieur Prosper **ELBEZ**,
Madame Marylène **LAUG**, Madame Arlette **DÉCOU**,
Madame Marie-Pierre **LEDU-AJAVON**, Monsieur Jean-Michel **RICHARD**, Monsieur Guy
GIMENEZ, Maires-Adjoints,

Monsieur Nourédine **LAJAATI**, Madame Micheline **HERNANDEZ**, Monsieur Luc **WURMLINGER**,
Monsieur Christian **TOIRON**, Madame Anne-Lise **POLLONO**, Madame Danielle **LAUMAILLET**,
Monsieur Jean-Pierre **TEMIN**, Madame Claudine **NAAS**, Madame Annie **FONTGARNAND**,
Madame Marie-Caroline **DINNER**, Monsieur Georges **REYMOND**, Monsieur Olivier **KIENZLER**,
Conseillers Municipaux.

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Monsieur Christophe **CARRÈRE** à
Monsieur Jean-Michel **RICHARD**, Mademoiselle Emilie **BAMBA** à Monsieur Alain **GIRARD**,
Monsieur Philippe **GALLIOT** à Monsieur Christian **TOIRON**, Madame Chantal **PELLETIER** à
Monsieur Guy **GIMENEZ**, Madame Anissa **MERZOUG** à Madame Anne-Lise **POLLONO**,
Monsieur Métin **YAVUZ** à Madame Marylène **LAUG**, Madame Marie-Claude **GLADIEUX** à
Madame Arlette **DÉCOU**, Monsieur Frédéric **MANCERAS** à Madame Marie-Pierre **LEDU-**
AJAVON.

ETAIT ABSENTE : Madame Véronique **PEROTTI-CREA**.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Guy **GIMENEZ**.

Assisté de : Madame Florence **BACO-AMBRASS**, Directrice Générale des Services.

Placée sous la présidence de Monsieur le Maire, la séance débute à 20 H 30.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal et, constatant que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité,

ELIT le secrétaire de séance : Monsieur Guy GIMENEZ.

I - Approbation du procès-verbal de la séance du 31 janvier 2011.

Monsieur Georges REYMOND fait une déclaration (cf. page 20/21).

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à la majorité absolue des suffrages exprimés (1 contre, Monsieur Georges REYMOND),

ADOpte le procès-verbal de la séance du 31 janvier 2011.

II - COMMUNICATION

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

DECISIONS N°	EN DATE DU	OBJET	COUT
N° 2011-006	6-janv.-11	Décision portant sur la passation d'un contrat d'entretien des installations de VMC des bâtiments communaux.	3528,20 € T.T.C.
N° 2011-007	17-janv.-11	Convention de partenariat pour l'alimentation en eau de divers villages de la commune de Bopa.	10 000,00 € T.T.C.
N° 2011-008	18-janv.-11	Augmentation des loyers communaux pour l'année 2011.	+ 1,10 % selon l'indice de référence des loyers au 3ème trimestre 2010 de l'INSEE.
N° 2011-009	24-janv.-11	Convention avec l'Association Planète Aventure relative à un séjour ski au profit du Service Jeunesse et Sports.	21 060,00 € T.T.C.
N° 2011-010	28-janv.-11	Convention de formation "initiation excel 2007" des 22 et 23 mars 2011 pour un élu.	600,00 € T.T.C.
N° 2011-011	31-janv.-11	Contrat de location avec la société Collectivision au profit du Centre de loisirs primaire Le Petit Prince pour le 9 février 2011.	130,46 € T.T.C.
N° 2011-012	1-févr.-11	Avenant à la convention relative à des séances d'activités physiques et sportives effectuées par l'association "Le Tennis Club Crosnois" en partenariat avec l'Education Nationale, au profit de deux classes de CM1 et 7 CM1 du double niveau CE2/CM1.	940,00 € T.T.C.
N° 2011-013	3-févr.-11	Convention avec l'Association "AUTREMENT LOISIRS ET VOYAGES" relative à un séjour ski au profit du service Jeunesse et Sports.	3 725,00 € T.T.C.
N° 2011-014	7-févr.-11	Contrat relatif à quatre ateliers de Capoeira au profit du Centre de loisirs primaire Le Petit Prince du 14 au 17 février 2011.	350,40 €
N° 2011-015	7-févr.-11	Convention portant sur des séances de musique avec l'association "L'Amicale Laïque" de Crosne au profit du Centre de loisirs primaire Le Petit Prince du 21 au 25 février.	400,00 €

DECISIONS N°	EN DATE OU	OBJET	COUT
N° 2011-016	8-févr.-11	Contrat de prestation relatif à un spectacle de magie organisé dans le cadre du thé dansant inter-génération au profit du centre de loisirs primaire Le Petit Prince qui aura lieu le 2 mars, de 14 h à 16 h.	380,00 € T.T.C.
N° 2011-017	8-févr.-11	Convention portant sur un atelier de corde à sauter avec la Fédération Française de Double Dutch au profit du centre de loisirs maternel Louise Michel en date du 3 mars 2011.	94,00 €.
N° 2011-018	9-févr.-11	Contrat relatif à la formation "Pilotage financier des opérations d'aménagement" pour un agent communal.	1207,96 € T.T.C.
N° 2011-019	14-févr.-11	Convention relative à la formation "Pratique d'accueil Parents-Enfants" pour un agent communal.	600 € T.T.C.
N° 2011-020	17-févr.-11	Contrat de cession du droit d'exploitation avec l'association BIG DRUM pour le spectacle vivant "Très méchant", présenté par la Compagnie Les Commandos Percu pour le Carnaval, le samedi 11 juin 2011, au parc Anatole France à Crosne.	12 499 € T.T.C.
N° 2011-021	17-févr.-11	Contrat de cession du droit de représentation pour le spectacle vivant de "La Parade Marionnette, L'Ososo" pour le Carnaval, le dimanche 12 juin 2011, dans les rues de Crosne.	2 480,00 € T.T.C.
N° 2011-022	17-févr.-11	Contrat de cession du spectacle vivant de "La Fanfare Jackson" pour le Carnaval, le dimanche 12 juin 2011, dans les rues de Crosne.	2 437,05 € T.T.C.
N° 2011-023	17-févr.-11	Contrat de cession du droit d'exploitation pour le spectacle vivant N° 1 "Les Elfes papillons des pôles" et le spectacle N° 2 "Les Diables" pour le Carnaval, le dimanche 12 juin 2011, dans les rues de Crosne.	4 642,00 € T.T.C.
N° 2011-024	17-févr.-11	Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec POMMERY Productions pour les "Djyeurs Djales Di So Cori", pour le Carnaval, le dimanche 12 juin 2011, dans les rues de Crosne.	2 750,00 € T.T.C.
N° 2011-025	17-févr.-11	Décision portant sur la passation d'un contrat de maintenance et de télésurveillance du système de détection intrusion de la maison de la petite enfance et de la famille et du Club Ados de Crosne.	1 994,92 € T.T.C.
N° 2011-026	22-févr.-11	Convention relative à l'intervention d'un médecin du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne pour une mission de médecine préventive : décision modificative, avenant à la convention de médecine préventive.	56 € par visite médicale et par 1/2 heure d'AMT, durée des visites médicales, soit 20 minutes au lieu d'une 1/2 heure.
N° 2011-027	22-févr.-11	Contrat de cession de droit de représentation pour le spectacle vivant "Les Enjoués" pour le Carnaval, le samedi 11 juin 2011, dans les rue de Crosne pour la retraite aux Flambeaux.	2 173,30 € T.T.C. et 63,30 € T.T.C. Frais de transport

III) INFORMATION

Informations du Maire Conseil Municipal du 14 Mars 2011

En février nous avons accueilli, à l'espace René FALLET, le festival blues organisé par la communauté d'Agglomération, nous avons pu ainsi applaudir Fiona BOYS, Bo WEAVIL et Bill DERAIME entre autres, les Crosnois ont également pu s'essayer au blues grâce au stage d'initiation organisé lors de ce festival.

Début mars les Crosnois de tous âges se sont retrouvés autour d'un plat de crêpes pour un après midi intergénérationnel festif. Quelques jours plus tard, nous mettions à l'honneur le Sénégal lors de la journée dédiée à ce pays à l'espace René Fallet au programme : initiation aux percussions africaines, présentations des projets l'association Tempo Arc en Ciel organisatrice de cette journée, défilé de mode et spectacle de danse. Les fonds récoltés lors de cette fête seront dédiés aux projets initiés par cette association auprès de deux écoles de brousse au Sénégal.

Le 8 mars, journée internationale de la lutte des femmes, nous avons rendu hommage à une grande dame, Jacqueline de Romilly autour de trois manifestations : la diffusion d'un documentaire, une magnifique exposition et une soirée littéraire et musicale « au cœur de la Grèce universelle » qui a rencontré un franc succès.

C'est d'ailleurs avec plaisir que je vous annonce que l'éditeur de Madame de Romilly nous a donné son accord pour baptiser notre nouvelle bibliothèque du nom de cette académicienne, Grand Croix dans les Ordres de la Légion et du Mérite National.

Dans les semaines à venir, Crosne, pour la première fois, participera à la fête internationale de l'internet qui célébrera sa 13^{ème} édition, en organisant diverses manifestations, notamment des ateliers découverte pour mieux appréhender cet outil, et un « quizz crosne.fr » déjà en ligne sur le site de la ville et qui verra ces gagnants récompenser de lots prestigieux (ipad, netbook...).

Le salon de la gastronomie quant à lui ouvrira ses portes le samedi 26 mars, au menu foie gras, jambons, saucissons, escargots et produits antillais présentés par 25 exposants venus de la France entière, sans oublier les producteurs de vins.

Dans la foulée, les gazelles crosnoises prendront le départ le 3 avril, les plus jeunes pourront se lancer dans l'épreuve des Gazelettes inaugurée cette année et qui leur est spécialement réservée. A nouveau la municipalité soutient le Lyon's Club pour organiser cette désormais traditionnelle course pédestre.

Quelques nouvelles maintenant de l'aménagement de notre espace naturel sensible. La phase 1 se poursuit avec les premières plantations d'arbres. La phase 2 quant à elle a déjà commencée avec le débroussaillage, le SIARV est en train d'installer le réseau des eaux usées et depuis ce matin les travaux d'espace vert ont commencé.

S'agissant du règlement intérieur du Conseil Municipal, les débats et les échanges se poursuivent entre les groupes et une version définitive pourrait être proposée au prochain Conseil Municipal.

D'autre part, désormais, les personnes qui ont contracté un PACS (Pacte Civil de Solidarité) pourront le solenniser à la mairie par une cérémonie civile. Cette célébration ne pourra avoir qu'une valeur symbolique puisque le PACS est officiellement signé devant le Juge d'Instance.

Enfin, nous vous attendons nombreux lors de la réunion publique concernant l'aménagement et les travaux de la rue Pierre Curie, ce vendredi 18 mars 2011 de 19h à 20h ici même en salle du Conseil Municipal.

IV) FINANCES (Vu en Commission Finances et Moyens Généraux du 7 mars 2011)

Délibération N° 2011/009 Vote du budget primitif 2011.

Madame PROVOST présente le budget primitif qui s'équilibre à 10 355 238 € en section de fonctionnement et à 5 096 019 € en section d'investissement.

a) Fiscalité.

Les taux d'imposition des ménages votés en 2010, sont reconduits cette année à savoir :

- Taxe d'habitation	:	16,71 %
- Taxe sur le Foncier bâti	:	18,95 %
- Taxe sur le Foncier non bâti	:	75,89 %.

Cependant compte tenu de la communication tardive des bases fiscales, le vote des taux et des produits interviendra lors du conseil municipal du 26 avril, ceci conformément à la demande de la préfecture (cf note ci jointe)

b) Evolution de la dette.

Encours global au 1er janvier et annuités

Année	Dette en capital au 1er janvier	Annuité de l'exercice	Capital	Intérêts	Emprunts Nouveaux
2007	5 766 707,60	881 041,20	639 800,33	241 240,87	300 000,00
2008	5 426 907,27	727 274,85	505 717,26	221 557,59	
2009	4 921 190,01	528 293,28	331 253,49	197 039,79	1 400 000,00
2010	5 989 936,52	591 138,06	438 662,91	152 475,15	
2011	5 551 273,61	586 404,63	431 860,49	154 544,14	

Encours de la dette par habitant

Année	Dette au 1er janvier	Nbre d'habitants	Dette/Habitant
2007	5 766 707,60	8202	703,09
2008	5 426 907,27	8202	661,66
2009	4 921 190,01	9123	539,43
2010	5 989 936,52	9182	652,36
2011	5 551 273,58	9177	604,91

L'endettement par habitant est donc de 605 € au 1/01/2011

Les grandes lignes du budget 2011 sont :

A – LE FONCTIONNEMENT

1) Les recettes.

Fonds versés par la Communauté d'Agglomération :

- Attribution de compensation au titre de la taxe professionnelle de 2 345 188 €, inchangé par rapport à 2010 où ce versement avait été diminué suite au transfert de la bibliothèque.

Contributions directes :

- L'Etat nous informe que les bases prévisionnelles d'imposition ne seront connues qu'à la fin du mois de mars 2011. La loi de finances 2011 prévoit une revalorisation des bases foncières de 2 %. L'application de ce coefficient et l'estimation d'un accroissement de base des nouvelles constructions nous font estimer à 4 330 000 € le montant du produit attendu en 2011, sans modification des taux communaux. (le montant du produit des contributions directes a été de 4 201 559 € en 2010)

Dotations de fonctionnement :

- A ce jour, nous n'avons qu'un chiffrage partiel de la DGF 2011, qui constate sur la dotation de base une diminution de 533 € en 2011 et nous pouvons attendre une diminution sur la partie dotation de garantie qui représentait 566 743 € en 2010 (soit 2 % de moins qu'en 2009). Nous inscrivons ainsi une somme de 1 400 000 € (1 449 516 € en 2010).

Subventions et participations :

Nous vous rappelons que la commune est en cours de renouvellement avec la CAF des contrats Enfance Jeunesse et qu'il est difficile d'avoir une estimation des montants des subventions qui nous seront allouées pour cette année.

Augmentation des participations des familles suite à la revalorisation des tarifs municipaux à compter du 1^{er} janvier 2011 et à l'accroissement de fréquentation des services périscolaires.

2) Les dépenses.

Au chapitre 011 charges à caractère général : 2 798 666 €

Les dépenses de ce chapitre s'inscrivent dans un contexte de maîtrise des charges et ne progressent que de 1.23% par rapport au BP 2010.

Ainsi en 2011, les dépenses initiées par le carnaval sont inscrites au poste 6042 achats de prestations de services qui progresse donc par rapport à 2010, mais par ailleurs le poste 611 contrats de prestations de services est en forte réduction. Les crédits alloués à l'entretien de la voirie ont été réajustés à la hausse suite aux épisodes neigeux que la région a connus cet hiver.

Enfin une provision de crédits pour des frais de contentieux au titre de l'urbanisme a été inscrite

Au chapitre 012 charges de personnel : 5 839 343 € (+3.95 %)

La progression des charges de personnel tient compte :

- du GVT (glissement vieillesse technicité) 1,8 % pour les titulaires et une revalorisation de 0.5 % constatation de la revalorisation du SMIC.
- Augmentation des charges patronales (Taux IRCANTEC)
- création service Multimédia
- renforcement de services
- recensement de la population

Au chapitre 65 Autres charges de gestion courante : 622 260 €

Inscription nouvelle pour le versement d'une contribution pour personnel privé d'emploi
Augmentation de la subvention en faveur du CCAS de 30 000 €.

Au chapitre 66 Charges financières : 215 000 € (Inscription des échéances d'intérêts des emprunts)

Au chapitre 67 Charges exceptionnelles : 34 200 € (Ouverture de crédits pour faire face aux dépenses imprévues et annulations de titres sur exercices antérieurs)

Les chapitres d'autofinancement : 845 769 €

023 Virement à la section de fonctionnement : 545 769 €

042 Opération d'ordre de transfert entre section : 300.000 €

B - L'INVESTISSEMENT

1) - Les dépenses

20 - Immobilisations incorporelles : 160 130 €

Frais d'étude et de géomètre : 127 100 €, notamment plan de circulation, Degré Bleus, pont Suzanne et rue Remonteru.

Acquisitions de logiciel : 33 030 € (Contrat logiciel RH-PAIE-COMPTA sur 3 ans), Urbanisme, Recensement Militaire, Multimédia, Communication.

2111 - Terrains nus : 570 500 €

Poursuite des acquisitions dans le cadre du programme des espaces naturels sensibles du quartier du Maroc pour 553 000 € ;

Acquisition terrain et voirie : 32 500 €

2115 - Terrains bâtis : 150 000 €

Poursuite d'acquisitions de propriétés « Îlot Curie »

2151 - Réseaux de voirie : 651 000 €

- Travaux d'alimentation en eau du stade H. Hurt
- Diverses signalisations et bornes dans la ville
- Réfection de la rue Diderot et du parking des Uselles
- Signalisation routière
- Revalorisation des Espaces verts (Arbres)
- Aménagement Rond point rue des Bâtitseurs
- Acquisition mobilier urbain (Podium, signalétiques...)

21534 Réseaux électrification : 75 300 €

Amélioration et renforcement de l'éclairage public à la Plaine Haute et au parking des Uselles

21578 à 2188 - Matériel : 243 009 €

Acquisitions de matériel inscrites sur les différents articles pour le renouvellement ou l'acquisition de mobilier ou matériel notamment :

- le renouvellement de matériel informatique pour les services municipaux
- l'acquisition de matériel pour le déneigement et mobilier urbain
- du mobilier pour le renouvellement d'une classe à l'école Boyer
- de mobilier pour les services municipaux et les nouveaux aménagements de locaux (Service multimédia, communication/cabinet, déménagement de l'Urbanisme)
- Achat de Jeux Extérieurs et meuble bibliothèque pour la Maison de la Petite Enfance
- Achat d'une nouvelle tondeuse pour le Stade
- Construction de l'orgue de l'église Notre Dame
- Divers matériel pour le protocole (Grilles caddies, tables, chaises, chariots de transport)

2313 - Constructions : 2 053 080 € :

- **Bâtiments communaux**

- l'aménagement des nouveaux services techniques
- Travaux sur les VMC et changements de rideaux à L. Michel
- Ravalement de la Mairie
- Sol souple pour l'installation des jeux à la Maison de la Petite Enfance

- **Bâtiments scolaires**

- Rideaux à Brassens, Sand et Curie
- Réfection Portail à G. Sand (côté avenue F.Mitterrand)

- **Bâtiments sportifs**

- Travaux d'étanchéité au Tennis
- Travaux de ventilation et de peinture au Gymnase
- Mise en sécurité Mur DOJO

- **Divers Bâtiments**

- Travaux de chaufferie à la Maison des Arts
- Mise en valeur du patrimoine

- **Démolition Quartier du Maroc**

16- Emprunts et dettes assimilées : 1 178 000 €

1641 et 16441 Remboursement du capital de la dette : 445 000 €

16449 : 730 000 € qui correspondent aux mouvements d'allers-retours sur un emprunt revolving (possibilité de rembourser en cours d'année en cas de surplus momentanée de trésorerie et de bénéficier ainsi d'un allègement des charges financières, retraitage de l'emprunt avant le 31/12/N. Par ailleurs l'amortissement de cet emprunt est comptabilisé au poste 16441)

2) **Les recettes**

Les recettes d'investissement attendues seront :

Le Fonds de compensation de TVA (sur CA 2009) pour environ 214 000 € ;

La Taxe Locale d'Equipement pour estimation de 60.000 € ;

Les subventions sur les opérations réalisées :

- Acquisitions ENS 318 100 € de la Région et du Département
- Aménagement des Services Techniques 460.000 € Contrat Départemental
- Achat logiciel et jeux de la MPE : 5 650 € de la CAF

Complément pour les cessions « Îlot Curie de 411 500 € ;

L'autofinancement de 845 769 € (300.000 € d'amortissement + 545 769 € (de virement de la section de fonctionnement) ;

L'inscription d'une ligne d'emprunt de 2.050.000 €.

Il faut aussi noter une inscription de 730 000 € tant en recettes qu'en dépenses pour les écritures comptables concernant les allers retours sur le contrat à tirage de trésorerie (Prêt revolving).

Monsieur Georges REYMOND fait une déclaration (cf. page 20 /21).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité absolue des suffrages exprimés (4 contre, Madame Claudine NAAS, Madame Annie FONTGARNAND, Madame Marie-Caroline DINNER, Monsieur Georges REYMOND),

V) DIRECTION GENERALE

DELIBERATION N° 2011/010

Motion du Conseil Municipal en faveur de l'hôpital public.

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que la loi HPST (Hôpital Patient Santé Territoire, dit aussi Loi Bachelot) incite à la fermeture des urgences des hôpitaux publics de nuit en centralisant sur un seul établissement les patients.

Ainsi, seuls dans les environs de Crosne, le Centre Hospitalier Sud Francilien (CHSF) de Corbeil-Essonnes et l'hôpital Henri Mondor de Créteil assureraient cette mission.

Cette mesure traduit une approche comptable du service public de la santé et va à l'encontre des attentes des usagers Crosnois.

A la demande de Madame Marie-Caroline DINNER, la motion en faveur de l'hôpital public est présentée au nom de l'ensemble de l'assemblée délibérante,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la motion présentée qui :

- Exige que tout hôpital public puisse être en capacité de répondre aux besoins de la population 24 heures sur 24 et 365 jours par an.
- Exige un arrêt des réorganisations en cours et le renforcement de l'existant, en particulier dans le cadre des missions de service public qui doivent rester exclusivement assurées par l'hôpital public.
- Demande que l'ARS soit en mesure de fournir aux hôpitaux publics les moyens d'accueillir dignement les populations avec des moyens suffisants pour soigner chaque patient dans l'ensemble des hôpitaux de la région.

VI) PERSONNEL (Vu en Commission Finances et Moyens Généraux du 7 mars 2011 et Comité Technique Paritaire du 10 mars 2011)

DELIBERATION N° 2011/011

Mise à jour du tableau des emplois.

Monsieur ELBEZ présente aux élus du Conseil Municipal les mises à jour du tableau des emplois et rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il s'agit de transformer :

- 1 emploi de brigadier vacant depuis le départ par voie de mutation d'un policier municipal en emploi de brigadier principal afin de permettre un recrutement sur ce poste par voie de mutation à compter du 1^{er} avril 2011

Suppression	Création
1 emploi de brigadier	1 emploi de brigadier principal

Il s'agit de créer :

- 1 emploi de chef de service de police de classe supérieure afin de permettre le recrutement d'un policier municipal par voie de détachement de la gendarmerie nationale.

Dans le cadre de ce détachement, l'agent est placé pendant deux mois en position de stage probatoire, soit deux mois de stage du 18 avril au 17 juin et en détachement à compter du 18 juin 2011 pour une durée d'un an.

Suppression	Création
	1 emploi de chef de service de police de classe supérieure

Extrait du tableau des emplois :

Grade : brigadier

- ancien effectif (1)
- nouvel effectif (0)

Grade : brigadier chef principal

- ancien effectif (1)
- nouvel effectif (2)

Grade : Chef de police de classe supérieure

- ancien effectif (0)
- nouvel effectif (1)

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE,
APPROUVE l'extrait du tableau des emplois ainsi modifié.**

VII) JEUNESSE, CULTURE, VIE ASSOCIATIVE ET SPORTS
(Vu en Commission Jeunesse, Culture et Vie Associative et Sports du 25 février 2011)

DELIBERATION N° 2011/012

Vote des subventions annuelles aux associations à caractère culturel et sportif.

La commune dispose d'un pouvoir discrétionnaire en matière d'octroi des subventions de fonctionnement. Les associations ne peuvent recevoir de subvention que si elles sont déclarées.

Un dossier de demande de subvention est fourni à chaque association. Les éléments qu'il contient permettent d'apprécier l'intérêt du versement de cette subvention :

- N° de déclaration préfecture
- Objet et activité de l'association
- Effectifs et composition de l'association
- Budget clos
- Compte de résultat et bilan
- Compte-rendu d'activités
- Prévisionnel budgétaire et d'activité
- Etat des avantages en nature
- Tout document permettant d'apprécier l'activité et l'utilisation des fonds publics.

Une série de critères est établie pour évaluer objectivement le fonctionnement de chaque association : son fonctionnement administratif (vie démocratique, régularité administrative...) et sa réalité sociale (ses membres, son action, son public, ses implications, son enracinement local...)

En ce qui concerne les associations sportives, il est étudié :

- Le pourcentage de croisnois licenciés
- Le nombre de jeunes
- L'existence d'une école du sport
- Le nombre de diplômés et/ou de salariés
- L'effort compétitif
- L'impact et la notoriété
- La participation à la vie locale
- La capacité d'autofinancement

Pour les associations culturelles, sont pris en compte les indicateurs suivants :

- La participation à la vie locale
- L'impact et la notoriété
- La capacité d'autofinancement

Les critères retenus s'articulent avec les orientations politiques de la commune (soutien à la vie associative). Les enveloppes globales des subventions allouées aux associations à caractère culturel ou sportif répondent au plus près aux besoins des associations tout en tenant compte de leur implication dans la vie locale.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

APPROUVE les propositions d'attribution des subventions de fonctionnement (équilibre des budgets ou affectation à une ou plusieurs activités) aux associations pour l'année 2011, pour un montant total de :

- 76 350,00 € pour les associations à caractère culturel.
- 42 465,00 € pour les associations à caractère sportif.

DELIBERATION N° 2011/013

Vote des subventions exceptionnelles aux associations à caractère culturel.

La commune dispose d'un pouvoir discrétionnaire en matière d'octroi des subventions. Les associations ne peuvent recevoir de subvention exceptionnelle que si elles sont déclarées.

Un dossier de demande de subventions exceptionnelles est fourni à chaque association qui a un projet nouveau. Les éléments qu'il contient permettent d'apprécier l'intérêt du versement de cette subvention :

- Présentation détaillée du projet et ses objectifs
- Budget prévisionnel du projet
- Déroulé des activités prévues
- Tout document permettant d'apprécier l'activité et l'utilisation des fonds publics.

Une série de critères est établie pour évaluer objectivement l'intérêt général de l'évènement proposé.

Les critères retenus s'articulent avec les orientations politiques de la commune (soutien à la vie associative). Les enveloppes globales des subventions allouées aux associations à caractère culturel répondent au plus près aux besoins des associations tout en tenant compte de leur implication dans la vie locale.

Madame Claudine NAAS fait une déclaration (cf. page 18/21).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité absolue des suffrages exprimés (2 abstentions, Madame Claudine NAAS, Madame Annie FONTGARNAND),

APPROUVE les propositions d'attribution des subventions exceptionnelles aux associations pour l'année 2011, pour un montant total de 14 400 €.

- Le comité de Jumelage pour le projet Bénin : 10 000€
- Tempo Arc en Ciel pour le Festival International de Capoeira : 3 000€
- FCPE pour la journée de l'égalité des chances : 1000€
- FMPEA pour la journée mondiale de l'enfant africain 2011 : 400€

VIII) PETITE ENFANCE (Vu en Commission Finances et Moyens Généraux du 7 mars 2011)

DELIBERATION N° 2011/014

Achat d'un logiciel de gestion de crèche au titre des données SIEJ (Site Information Enfance Jeunesse).

Depuis juillet 2010, les gestionnaires d'accueils de loisirs et de structures petite enfance doivent transmettre électroniquement leur suivi de présence à la Caf de l'Essonne via le site siej-caf.fr.

Chaque trimestre, la Caf informe par courrier électronique de la mise à disposition d'un nouveau questionnaire sur les données d'activité (nombre d'heures facturées aux parents, montant des participations...), à compléter et à transmettre à la Caf avant la date d'échéance fixée (le 4 du mois suivant).

A l'appui de ces informations, le service développement social local peut procéder au paiement des acomptes aux établissements d'accueil de jeunes enfants. Le dispositif permet ainsi à la Caf de mieux encadrer ses dépenses publiques.

Le service d'accueil familial et le multi accueil collectif souhaitent en conséquence s'équiper d'un logiciel métier afin de fournir les données à temps aux financeurs (CAF et Conseil général).

L'équipe encadrante de la crèche a visité plusieurs structures d'accueil de jeunes enfants afin d'étudier les solutions qui seraient le mieux adaptées à la gestion de la crèche familiale et de la crèche collective.

Les critères retenus pour le choix du logiciel ont été :

- la simplicité d'utilisation du logiciel au quotidien (la création rapide d'un dossier enfant); la souplesse d'adaptation (paramétrage répondant à notre demande) ;
- la rapidité de la hotline ;
- la production et la transmission de toutes les données demandées par les financeurs ;

- la gestion aisée des places (accueil occasionnel) ;
- le coût raisonnable.

La CAF de l'Essonne est susceptible de verser une subvention de 1 100 euros aux structures qui s'équipent pour transmettre les données SIEJ à temps.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à demander une subvention d'investissement à la Caisse d'Allocations Familiales d'un montant de 1 100 euros pour l'achat d'un logiciel de gestion de crèche au titre des données SIEJ (Site Information Enfance Jeunesse).

DELIBERATION N° 2011/015

Réalisation de sols souples pour le jardin multi-accueil collectif et pour le jardin du service d'accueil familial, avec installation de jeux.

La Maison de la Petite Enfance a ouvert ses portes en février 2007.

La petite cour à l'entrée de la MPE bénéficie d'un toboggan (vieux de 8 ans) posé sur un sol souple. Cette cour sert aux enfants du Service d'Accueil Familial, du Relais Assistante Maternelle ou Multi Accueil Collectif mais ne peut pas accueillir tous les enfants simultanément.

Le jardin côté nord profite aux enfants du Service d'Accueil Familial ; c'est actuellement une simple pelouse sans jeux ; les enfants y trouvent un peu d'ombre en été. Les enfants du Multi-Accueil bénéficient côté rue, au sud, d'allées de sable et de petites pelouses, sans jeu extérieur ; ce jardin présente l'inconvénient d'être boueux en hiver et poussiéreux en été.

La PMI, lors de sa visite de contrôle en novembre 2008, a demandé l'installation de jeux extérieurs sur sols souples.

Il est donc proposé, dans le cadre d'un partenariat avec la CAF et selon les normes en vigueur :

- Côté nord : la réalisation d'un sol de confort sur un support béton de 10 cm d'épaisseur et l'installation d'un jeu extérieur pour les enfants du SAF.
- Côté sud : la réalisation d'un sol de confort sur un support béton de 10 cm d'épaisseur et l'installation d'un jeu extérieur pour les enfants du MAC.

La société EXTEBOIS propose des jeux de qualité aux normes en vigueur pour les enfants de 6 à 36 mois.

La ferme animée et la maison offriront une diversité de jeux extérieurs.

Ces jeux permettront aux enfants de disposer de jeux sécurisés, propices à leur développement moteur ; dans le cadre du partenariat RAM/SAF/MAC, tous les enfants fréquentant un des lieux pourront bénéficier occasionnellement de l'ensemble des jeux.

Les travaux de l'installation de ces jeux permettront de terminer la Maison de la Petite Enfance.

Coût	SAF	Multi-accueil
Réalisation d'un support béton et d'un sol souple	0	36 000 euros (30 100 € HT)
Pose du jeu	Estimation 600 €	Estimation 600 €
Jeu	2 220 € (1 856 € HT)	3 000 € (2 495 € HT)
TOTAL	2 820 €	39 600 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE,**

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocation Familiale de l'Essonne qui peut financer les investissements à hauteur de 25 % du Hors Taxe (dont 50 % en prêt),

**Soit Coût total : 42 420 € TTC ; dont prêt possible 4 300 € et subvention : 4 300 €
Coût de revient pour la commune en 2011 : 33 820 €**

Pour l'achat d'un jeu extérieur, la réalisation de sol souple avec dalle béton et installation de jeu sur le jardin du service d'accueil familial et du Multi-Accueil Collectif.

DELIBERATION N° 2011/016

Achat d'un logiciel de gestion du Relais d'Assistantes Maternelles.

Le Relais d'Assistantes Maternelles doit fournir chaque année à la CAF de l'Essonne des statistiques très détaillées de son activité dans un bilan annuel. Ce bilan est actuellement établi par la responsable avec des tableaux EXCEL. Un logiciel RAM permettrait de :

- mettre en lien les demandes des familles sur les modes de gardes de la ville et les Assistantes Maternelles indépendantes,
- répertorier les différentes familles et Assistantes Maternelles faisant appel au RAM, les agréments,
- gérer les places disponibles (différentes recherches possibles),
- gérer le suivi des familles et des Assistantes Maternelles ; répertorier les objets des appels et des entretiens,
- éditer les statistiques internes et les rapports destinés aux organismes (CAF, PMI),
- éditer les informations nécessaires au bilan de renouvellement de l'agrément (comparaisons sur les trois dernières années en vue du ragrément dont dépend le versement des subventions CAF).

En 2011, la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne propose de financer totalement le logiciel et la formation des responsables de Relais.

Il n'est pour l'instant pas prévu de renouveler cette proposition dans les années à venir. Il est également à noter que le reste à charge pour la commune est le coût de la maintenance annuelle.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la demande d'une subvention d'investissement à la CAF pour l'achat d'un logiciel de gestion du Relais d'Assistantes Maternelles (avec la formation de la responsable).

IX) SECURITE (Vu en Commission Finances et Moyens Généraux du 7 mars 2011)

DELIBERATION N° 2011/017

Piste Sécurité Routière du 2 au 6 mai 2011.

Pour la sixième année, la commune de Crosne met en place une action de Sécurité routière en direction de jeunes adolescents. Depuis 2009, les villes de Montgeron et Crosne co-organisent la manifestation. Sur l'édition 2011, Crosne est pilote de l'évènement. Cette année, les municipalités ont décidé de mettre en place une formation destinée aux séniors.

Objectif :

- Sensibiliser les adolescents de 14 ans, les adultes (grand public) aux spécificités de la conduite aux 2 roues, et notamment les séniors à la pratique du code de la route.
- Formation sénior : révision du code de la route, angles morts sur véhicules lourds, sensibilisation sur le partage de la route (deux roues, automobile)...
- Initiation aux deux roues pour les 6 à 13 ans.

Description de l'action : Initiation à la conduite sur moto équipée de double commande. Sensibiliser le public aux principales causes d'accidents corporels. Contrôle des connaissances du Code de la route.

Cible précise de l'action : Les classes de 3ème de Bellevue, les classes de 3ème de Montgeron, les adolescents de plus de 14 ans (grand public), et les séniors.

Lieu précis et date de l'action : Du 02 Mai au 06 mai 2011, sur le parking Foch Est à Montgeron.

Partenaires : Mairies de Crosne et de Montgeron (polices municipales, services techniques et services communication), GEMA Prévention, Direction Centrale des Compagnies Républicaines de Sécurité, MACIF Prévention, la STRAV, Collège et lycées de Crosne et Montgeron, Police nationale, G.P. Trajectoire, Gendarmerie nationale, Sapeurs pompiers de Montgeron, Croix rouge, Val d'Yerres Prévention, Club ados de Crosne, Association Culture et Loisirs, Automobile Club de l'Ouest, Association Polices Patrimoines, Yamaha France, Allomat, A.O.C. Réception, France Equipement Moto.

Pilote de l'action : Mairie de Crosne.

Somme engagée sur cette action Participation de la ville : Entre 3000 et 4500 euros = frais nets représentant 50 % du coût total (Montgeron- Crosne) une fois les subventions déduites.

Estimation budget global = 13.505,00 € (Montgeron +Crosne)

Estimation subventions = maximale 50% du budget.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention et autorise le Maire à la signer, ainsi que les documents y afférent, notamment les demandes de subvention.

X) URBANISME	(Vu en Commission Travaux, Urbanisme, de l'environnement et du Développement Economique du 1^{er} mars 2011).
---------------------	--

DELIBERATION N° 2011/018

Paiement d'indemnité de dépossession sous forme de cession de terrain sis au 17 rue de Pampelume.

Il est rappelé que par délibération du 28 juin 2010 (et non janvier comme le relève Monsieur REYMOND), la ville s'est portée acquéreur d'un terrain nu de 600m², en vue de régler en nature des indemnités de dépossession dues dans le cadre de l'expropriation du quartier Senlis / Pampelume.

Devaient en être bénéficiaires 2 familles, dont les terrains sont actuellement expropriés et déjà intégrés dans l'aménagement en cours.

Il s'est avéré que lesdites familles n'ont pas souhaité « cohabiter » sur la même parcelle, même si cette dernière est règlementairement divisée.

Le choix doit donc se faire sur la famille pour laquelle aucun accord n'a été concrétisé par une convention signée, à savoir la famille Gantier, demeurant anciennement au 5 rue du Maroc.

Compte-tenu des dernières estimations du service des Domaines, à savoir :

- Pour le terrain exproprié : 17010 €, augmenté de l'indemnité de remploi de 2701 €, soit un total de 19711 €.
- Pour le terrain du 17 rue de Pampelume, de 600m² : 30000€

Le paiement sera réalisé avec une soulte au bénéfice de la commune.

Madame Claudine NAAS fait une déclaration, cf. page 18 /19).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité absolue des suffrages exprimés (2 abstentions, Madame Claudine NAAS, Madame Annie FONTGARNAND),

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes correspondants.

DELIBERATION N° 2011/019

Engagement triennal de réalisation de logements sociaux au titre de la loi SRU.

Par lettre du 31 janvier 2011, Monsieur le Préfet de l'Essonne invite la commune à se conformer à loi Solidarité Renouvellement Urbain et à s'engager sur un objectif triennal à savoir la réalisation d'un minimum de 35 logements sociaux pour la période 2011-2013.

Madame Claudine NAAS fait une déclaration (cf. page 18 /21).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité absolue des suffrages exprimés (2 abstentions, Madame Claudine NAAS, Madame Annie FONTGARNAND),

ACCEPTE de s'engager sur cet objectif minimal pour une nouvelle période triennale.

DELIBERATION N° 2011/020

Avis du Conseil Municipal sur le dossier Plan de Prévention des Risques d'Inondations Majeurs de la Vallée de l'Yerres.

Le dossier de projet du PPRI de la vallée de l'Yerres qui a été déposé, début janvier auprès de l'ensemble des communes concernées, doit recevoir un avis des Conseils Municipaux, dans les 2 mois.

Pour Crosne, ce dossier a été reçu le 14 janvier dernier.

Après examen, il s'avère que dans sa partie réglementaire, le PPRI comporte une mention, d'interdiction de « toute opération d'aménagement » dans la plupart des zones.

Cette disposition ne semble pas opportune en ce qui concerne le devenir des terrains soumis à risque d'inondation.

En effet, l'aménagement au sens de l'article L300-1 du Code de l'Urbanisme, poursuit des objectifs non seulement de construction, mais *de sauvegarde ou de mise en valeur ...du patrimoine non bâti et des espaces naturels.*

Le règlement du PPRI fait mention d'aménagements qui seraient autorisés en zone inondable, mais d'une façon trop restrictive.

Madame Claudine NAAS fait une déclaration (cf. page 18 et 19/21).

Monsieur Georges REYMOND fait une déclaration (cf. page 20 /21).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité absolue des suffrages exprimés (2 contre, Madame Claudine NAAS, Madame Annie FONTGARNAND),

ACCEPTE de donner un avis favorable sur le PPRI de l'Yerres, sous réserve de la suppression de la mention « toute opération d'aménagement », dans les articles portant sur les interdictions.

Déclarations de Madame Claudine NAAS
ATOUT CROSNE

VII)- JEUNESSE CULTURE VIE ASSOCIATIVE

Vote des subventions exceptionnelles aux associations à caractère culturels

Le budget culturel que nous venons de voter est de 76 350 €.

Apporter une majoration de près de 15% à cette somme est contraire aux soucis que nous avons des deniers des contribuables dont les revenus sont bien loin d'évoluer de la sorte.

X)- URBANISME

1- Paiement d'indemnité de dépossession sous forme d'une session de terrain sis au 17 rue de Pampelume.

Les droits du propriétaire semblent respectés toutefois, nous nous interrogeons sur l'attribution que vous envisagez de ce terrain.

2- Engagement triennal de réalisation de logements sociaux au titre de la Loi SRU

S'il est besoin de logements, de nouvelles constructions ne peuvent à notre sens s'envisager que dans le cadre d'un schéma de ville en ayant anticipé et répondu à tous les besoins : école, crèches, commerces, plan de circulation et stationnement.

N'oublions pas les transports saturés de la ligne D dont le nombre de voyageurs a augmenté de 40% en huit ans.

Dans ce contexte l'urbanisation de ce secteur conduira à une paralysie et l'enfer assuré pour les habitants.

Nous ne pouvons cautionner le toujours plus et n'importe quoi ni donner un chèque en blanc.

Atout Crosne s'abstiendra

3) Avis du Conseil Municipal sur le dossier « Plan de Prévention des Risques d'inondations Majeurs de la Vallée de l'Yerres »

Le PPRI n'est nullement une entrave et encore moins un « danger » comme cela fut écrit lors de la présentation en commission d'Urbanisme, à la mise en œuvre des points suivants :

- Favoriser le développement des loisirs et du tourisme
- Sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine
- Et les espaces naturels

Toutes les zones, même la zone rouge pourront recevoir les aménagements de plein air et les équipements sportifs, récréatifs ou de loisirs.

Les seuls entraves ou restrictions que nous relevons sur les différentes zones du PPRI portent, à des échelles différentes selon les zones de risques, sur l'urbanisation et la densification.

L'article L300 1 du code de l'urbanisme auquel vous faites référence porte sur « les aménagements » qui ont pour objet de mettre en œuvre

- un projet URBAIN,
- une politique locale de l'Habitat l'accueil et le développement économique,
- des équipements collectifs ou des locaux d'enseignement,
- de permettre le renouvellement urbain »

Les textes ne se situent pas au même niveau et les objectifs en sont différents.

Les exclusions totales en zone rouge sont légitimes au sens du PPRI

Une modification pourrait tendre à permettre des constructions dans le cadre de zones d'aménagement concertées au détriment de la sécurité des habitants.

Le réel danger que nous voyons serait d'atténuer un plan de protection et de sauvegarde.

C'est dans cet esprit qu'Atout Crosne est pour le PPRI présenté par la préfecture,

Nous votons contre toute modification de ce texte

Déclarations de Monsieur Georges REYMOND
(CROSNE POUR TOUS – RASSEMBLEMENT DES VERTS ET DE LA GAUCHE)

DECLARATION

Approbation du procès-verbal de la séance du 31 janvier 2011.

Nous demandons toujours un strict respect de nos droits, dans le cadre du règlement du Conseil Municipal, à savoir :

-Soit nos interventions orales sont intégrées dans le corps du compte- rendu comme celles de la majorité,

-Soit nos déclarations écrites et signées, remises aux Conseils Municipaux doivent être considérées comme documents originaux et, comme tels ajoutées in extenso en fin de comptes rendus comme prévus par le règlement.

Cette demande légitime vaut également pour le site web municipal dans lequel le traitement des tribunes des oppositions est illégal.

Protestant contre les entorses au règlement qui sont autant d'atteintes à la démocratie municipale, l'Elu de la liste Crosne Pour Tous vote contre l'approbation du procès verbal.

DECLARATION

Vote du Budget Primitif 2011

Comme pour les budgets des années 2009 et 2010 le budget primitif 2011 a été élaboré par la seule majorité municipale sans aucune concertation préalable. C'est donc pour nous l'impossibilité de faire valoir nos valeurs écologiques et proposer nos orientations concernant l'environnement, la qualité de vie et le développement futur de notre commune.

Protestant contre ces méthodes du passé, véritable déni de démocratie, l'Elu représentant CROSNE POUR TOUS rassemblement des VERTS et de la GAUCHE vote contre le budget primitif 2011

DECLARATION

Approbation du PPRI.

Refusant l'obligation des restrictions imposées dans la notice le représentant de CROSNE POUR TOUS vote pour le projet départemental de PPRI et rejette les restrictions proposées par le Maire .

Le Prochain Conseil Municipal est prévu le Mardi 26 avril 2011.

A 22 H 06, Monsieur le Maire lève la séance et donne la parole aux personnes présentes dans la salle.

La séance reprend à : 22 H 06.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à : 22 H 07.

Le Secrétaire de séance,



Guy GIMENEZ.

Vu par Nous, Alain GIRARD, Maire de Crosne, pour être affiché à la porte de la Mairie, le Lundi 21 mars 2011 conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire de Crosne,



Alain GIRARD.